



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal a été convoqué le 09 décembre 2008.

Avant de débiter la séance, le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- S.D.I.S : Convention de transfert / Avenant n°2

Adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20 heures en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Thierry WENDLING qui a donné procuration à Philippe SCHAEFFER, Robert GASSER qui a donné procuration à Anne-Marie KLIPFEL et Sylvia GASSER qui a donné procuration à Philippe TARDOT.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008.

Point 2 : Budget Principal : décision modificative n°2.

Point 3 : Rétrocession du lotissement « Bancalis ».

Point 4 : Lotissement « Unterrieth » 6^{ème} tranche – annulation de la vente du lot n°25.

Point 5 : Projet d'exploitation d'une plate-forme logistique à ERSTEIN.

Point 6 : Adhésion du Syndicat Mixte du Musée Lalique à Wingen-Sur-Moder au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Point 7 : S.D.I.S : Convention de transfert / Avenant n°2

Point 8 : Rapports des commissions et des structures intercommunales.

Point 9 : Divers.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008 a été communiqué à tous les conseillers. Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

2. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que 50 000€ ont été inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2008. Au vu du nombre important d'aides apportées aux particuliers pour les ravalements de façade concernant l'exercice 2007 et versées en 2008, ces crédits sont insuffisants.

Le Maire propose de diminuer l'article 022 « dépenses imprévues » et d'augmenter l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

➤ **d'effectuer** les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Dépenses
Articles	Montants
6574 Subventions de fonctionnement aux associations	+ 500.00
022 Dépenses imprévues	- 500.00

3. RETROCESSION DU LOTISSEMENT « BANCALIS »

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la société « BRIDGE CONCEPT » qui a procédé à la réalisation du lotissement dénommé « Domaine du Bancalis », a proposé à la Commune de lui rétrocéder l'emprise de la voirie, les espaces publics et l'éclairage public, à l'issue des travaux. Le Conseil Municipal avait délibéré en ce sens le 11 décembre 2006. Le procès-verbal d'arpentage a été le document de référence pour la détermination de la surface de la voirie à rétrocéder à la Commune.

Ce transfert de propriété n'a pas encore été entériné par acte authentique.

Maître Barbaras, chargé de la rédaction de l'acte notarié vient de signaler que la superficie inscrite au Livre Foncier est différente de celle du procès-verbal d'arpentage et que la société « OPERA CONSTRUCTION » s'est substituée à « BRIDGE CONCEPT » dissoute au 1^{er} janvier 2007.

Il convient en conséquence de délibérer à nouveau sur cette cession.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide d'acquérir** à l'euro symbolique l'ensemble de la voirie desservant le lotissement Domaine du Bancalis ainsi que les espaces verts, cadastrés ci-après :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
F	663/15	Oberfeld	34.57 ares	sol
F	698/277	Oberfeld	09.85 ares	rue privée
F	699/277	Oberfeld	10.14 ares	rue privée
F	700/277	Oberfeld	43.86 ares	rue privée
F	701/277	Oberfeld	14.96 ares	rue privée
F	583/15	Oberfeld	01.68 are	terre

- **approuve** le transfert dans le domaine public communal de la voie susvisée ainsi que les espaces verts, et l'éclairage public,
- **précise** que les valeurs comptables indiquées dans la délibération du 11 décembre 2006 relatives à la voirie et à l'éclairage public restent inchangées,
- **autorise** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de Maître Barbaras, Notaire à Benfeld.

4. LOTISSEMENT « UNTERRIETH » 6^{ème} TRANCHE – ANNULATION DE LA VENTE DU LOT N°25

Le Maire expose que pour des raisons indépendantes de leur volonté M. et Mme Laurent BRONNER se doivent de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section B n°1201/542. Il rappelle que cette cession avait été approuvée par le Conseil municipal en séance du 26 mai 2008.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- **d'annuler** la décision prise en séance du 26 mai 2008 concernant la cession du lot n°25 à M. et Mme Laurent BRONNER,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous actes et documents annexes à la présente délibération.

5. PROJET D'EXPLOITATION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE A ERSTEIN

Une enquête publique relative au projet d'exploitation d'une plate-forme logistique à Erstein (dans la Zone Industrielle d'Erstein-Kraft) a été prescrite sur la demande de la société E.K.R. du 12 novembre au 12 décembre 2008 inclus.

Le site actuel se compose de trois bâtiments exploités par la société EXEL, avec laquelle la SCI EKR a signé un contrat de location.

La SCI EKR envisage la construction d'une plateforme logistique supplémentaire constituée par un bâtiment de 21 336m². L'implantation se fera sur les terrains de la propriété SCI EKR actuellement libres entre les halls existants et l'établissement ARGRÜ voisin.

Le projet se compose d'un bâtiment regroupant :

- quatre cellules d'environ 5 660m² unitaires (pour stockage de marchandises hors produits chimiques dangereux) pouvant être louées à des sociétés différentes, ou par groupement de cellules,
- un ensemble de bureaux en façade pour les cellules de stockage,
- un local de charge par cellule,
- des locaux d'utilité communes (système d'extinction automatique, chaufferie, ...)

Ce projet nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité :

- **d'émettre** un avis favorable à l'exploitation d'une plate-forme logistique dans la Zone Industrielle d'Erstein-Krafft.

6. ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE A WINGEN-SUR-MODER AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du Musée Lalique a demandé son adhésion au Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **émet** un avis favorable à la demande d'affiliation du Syndicat Mixte du Musée Lalique à Wingen-Sur-Moder au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

7. S.D.I.S : CONVENTION DE TRANSFERT / AVENANT N°2

Le Maire informe que les annexes 2 et 6 de la convention de transfert en vigueur entre le S.D.I.S et la Commune ont été mis à jour et font l'objet de l'avenant n°2. Il précise que l'annexe 2 listant les sapeurs-pompiers volontaires de la Commune intégrés au Corps départemental n'était pas à jour à la date du transfert en raison de contrôles d'aptitude médicales non encore effectués à cette date, et que l'annexe 6 porte sur l'inventaire des biens transférés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de l'avenant n°2 à la convention du Service d'Incendie et de Secours de la Commune de GERSTHEIM et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin ;
- **autorise** le Maire à signer tous actes et documents annexes à l'avenant n°2 de la convention.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

8.1 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

8.1.1. Syndicat des Eaux de la Lachter

Le Maire rend compte des dernières décisions prises par le Comité-Directeur du Syndicat des Eaux de la Lachter, dont il est Président. A savoir ; les tarifs de l'eau potable applicables au 1^{er} janvier 2009, le programme des travaux d'investissements de 2009, le nombre de demandes par les abonnés pour le paiement par prélèvement semestriel d'une part et la mensualisation d'autre part.

Le Conseil Municipal en prend note.

8.1.2. C.C.A.S. Maison de Retraite du Manoir

Le Maire rend compte des dernières décisions prises par le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, dont il est Président. A savoir ; les grandes lignes du budget 2009, la prévision d'achat d'un minibus pouvant transporter des handicapés en chaises roulantes, le recrutement d'un agent administratif à mi-temps et d'une animatrice à temps plein. Il fait également part du programme de la fête de Noël qui aura lieu le 23 décembre 2008.

Le Conseil Municipal en prend note.

9. DIVERS

a) Réunions budgétaires

Le Maire propose d'organiser des réunions de travail permettant d'analyser le bilan 2008 et de préparer le budget 2009, d'expliquer et commenter les documents en vue de l'adoption du budget le 26 janvier 2009.

Tous les conseillers municipaux sont invités à y participer.

Les dates retenues sont les :

- mardi 6 janvier 2009 à 20h
- jeudi 8 janvier 2009 à 20h30
- mardi 13 janvier 2009 à 20h

b) Lettre du Pays d'Erstein

Francis GRIGNON, Vice-Président du Conseil Général, établit un bulletin mensuel avec les décisions de la commission permanente du Conseil Général intitulé « Lettre du Pays d'Erstein ». Ce document communiqué aux maires du Canton stipule les différentes aides attribuées, celles concernant Gerstheim prises le 1^{er} décembre 2008 sont les suivantes :

Bénéficiaire	Objet / Programme	Montant
MJC	Musique et danse	112.50

c) Location de terre

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en séance du 13 novembre 2006 il avait été décidé d'acquérir des terres agricoles d'une superficie totale de 2ha58a44ca et de confier la gestion de ces parcelles à la SAFER Alsace par l'établissement d'une convention de mise à disposition d'immeubles ruraux pour une durée de 6 ans renouvelable une fois par tacite reconduction. Suite à la demande de M. Jean-Jacques BUECHE les parcelles cadastrées Section E n°0005 (d'une superficie de 40a95ca) et Section E n°0497 (d'une superficie de 65a79ca) vont lui être louées et seront intégrées dans la convention suscitée.

d) Restructuration fonctionnelle et extension du gymnase

Le Maire informe que le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé le 7 novembre 2008. La première phase d'appel à candidatures est arrivée à son terme, la limite de réception des candidatures étant le 15 décembre 2008. La sélection de quatre équipes maximum qui seront admises à concourir se fera le 7 janvier 2009. Le jury est composé de neuf membres titulaires avec voix délibératives ; le Maire, les trois membres titulaires de la commission d'appels d'offres, deux représentants de l'Ordre des Architectes, un représentant du Syntec et deux personnalités qualifiées désignées par le Maire. Seront également conviés le Trésorier d'Erstein et le Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ces derniers ayant une voix consultative.

Les équipes qui seront retenues devront déposer leurs offres avant le 28 février 2009.

e) Fête de Noël des Seniors

Le Maire communique le programme d'animation de la journée. Les interventions des élus sont programmées pour la préparation de la salle le samedi 20 janvier 2008, le transport de participants qui ont demandé à être cherchés à leur domicile, et le portage des coffrets cadeaux (une cinquantaine) aux personnes de plus de 80 ans ne pouvant venir le jour de la fête.

f) Vœux du Maire

A l'occasion de la réception de nouvel an, les membres des associations locales qui ont marqué l'année 2008 par des résultats particulièrement méritants se verront attribuer une récompense offerte par la Commune.

g) Prochaine séance du Conseil municipal

- Lundi 26 janvier 2009 à 20h

Marc-Daniel ROTH	Laurence MULLER-BRONN	Philippe TARDOT (procuration de Sylvia GASSER)	Anne-Marie KLIPFEL (procuration de Robert GASSER)
Philippe SCHAEFFER (procuration de Thierry WENDLING)	Christian HURTHER	Thierry WENDLING (procuration donnée à Philippe SCHAEFFER)	Jean-Marc KELLER
Yves MARTZ	Nathalie HECKMANN	Robert GASSER (procuration donnée à Anne- Marie KLIPFEL)	Anne-Catherine LIPP
Mohamed EL ARBAOUI	Gilbert GEORGES	Monique WEBER	Hubert ARBOGAST
Michèle BISCHOFF	Estelle BRONN	Sébastien SCHUEBER	Isabelle WERTH
Sylvia GASSER (procuration donnée à Philippe TARDOT)	Roger HOLZER	Emile PFISTER	